

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Charte du moniteur et du surveillant

- 1) *Comportement et attitude exemplaires vis-à-vis des enfants, des parents, des professeurs, des moniteurs et des surveillants*
- 2) *Ponctualité au travail : respect des heures d'arrivées*
- 3) *Passage par le bureau pour badger avant et après l'activité*
- 4) *Respect des règles de sécurité et d'hygiène et prise de connaissance de la procédure à suivre en cas d'accident*
- 5) *Respect des locaux et du matériel : rendre le local et le matériel dans le même état qu'ils étaient avant l'activité périscolaire*
- 6) *Contrôle systématique et rigoureux des présences en utilisant les listes (A = absent et P = présent)*
- 7) *Absence : Prévenir au moins 24H à l'avance et dans la mesure du possible, essayer de trouver un remplaçant*
- 8) *En cas de problème, IMMÉDIATEMENT contacter le bureau périscolaire :*

02 474 10 99 ou 92 / periscolaire@bru4.eu